



11

J'assomique Président de l'Administration municipale  
 du Canton de la Garde, Département du Var, ai été et parafé  
 par premier et dernier le présent registre contenant vingt feuillets  
 destiné à recevoir les actes de mariage des Citoyens de la Commune  
 de la Garde, pendant le cours de l'an susdité, conformément  
 à l'article 2.<sup>o</sup>, Titre 2.<sup>o</sup> de la loi du 20 septembre 1792. Et  
 à la Garde le premier Vendémiaire, au Sud Républicain.

E. Haves  
 Président

L'an six de la République Française une et indivisible le 6  
 premier brumaire, Par devant Moi Joseph Hugues officier des  
 Lettres Civil de cette Commune de la Garde Chef lieu du Canton

801.  
 Joseph Latty Et  
 Cecile Garachon

Département du Var. Sont comparus Pour Contracter mariage  
 Le Citoyen Joseph Latty Agriculteur fils aîné de feu Charles  
 Et de Anne Esfuz, D'une Part, Et Cecile Garachon fille majeure  
 De Joseph Et De Rose ardinon Tous Résidents En cette Commune  
 D'autre Part. Lesquels futurs Conjointes étoient accompagnés  
 Des Citoyens Joseph Ginouvie, Joseph Ceras Ginouvie, Antoine  
 Grue Agriculteurs, Et André Mourchon Cordonnier Tous  
 Résidents En cette Commune Et âgés de plus de vingt